



Accès aux créneaux libres d'escalade en SAE

Pour pratiquer l'escalade au Club Alpin Français Orléans (CAFO) sur les Structures Artificielles d'Escalade (SAE) vous devez posséder un badge d'accès aux murs qui vous permettra d'accéder librement aux différents créneaux proposés par le club.

Le coût de ce badge est de 20 € pour les adultes et 10 € pour les mineurs. Pour ces deniers, la validation de l'autonomie s'effectue dans le cadre des créneaux jeunes qui leur sont exclusivement dédiés.

Pour la sécurité de tous, ce badge ne vous sera remis qu'après une

« Validation d'autonomie en escalade sur SAE »

Cette validation sera délivrée par un initiateur du club à l'issue d'une séance test permettant de vérifier si vous possédez les compétences nécessaires pour grimper et assurer en toute sécurité sur SAE.

A noter que cette « validation d'autonomie » ne concerne pas le niveau de « grimpe » mais uniquement les techniques relatives à la sécurité sur SAE : encordement, assurage en moulinette et en tête, utilisation correcte du matériel, mousquetonnage...

Deux cas différents :

Je considère être autonome sur SAE et m'engage à participer à une séance de test.

Des séances test sont programmées en début d'année. Le calendrier est consultable sur le site Internet du club : <http://caforleans.ffcam.fr/agenda.html>

Le badge sera remis à l'issue de ce test si celui-ci est positif.

La procédure est la suivante :

1. Adhésion en ligne (<http://caforleans.ffcam.fr/adherer.html>), cocher, « mur d'escalade » et « validation d'autonomie en escalade SAE », ou adhésion à la permanence sur formulaire papier ;
2. Votre adhésion déclenchera l'envoi d'un mail afin que vous puissiez vous positionner sur une des séances de validation proposées.

Je ne suis pas autonome (grimpeur débutant ou test négatif) au niveau sécurité et je souhaite me former en participant à un stage « sécurité et autonomie en escalade » en début d'année

Le badge sera remis à l'issue du test qui clôturera chaque stage.

Ce stage se déroule en 5 séances de 2 heures chacune. Le coût du stage est de 25 €.

Trois sessions sont organisées (planning disponible sur <http://caforleans.ffcam.fr/agenda.html>).

La procédure est la suivante :

1. Adhésion en ligne (<http://caforleans.ffcam.fr/adherer.html>), cocher « mur d'escalade », « stage sécurité et autonomie en escalade », ou adhésion à la permanence sur formulaire papier,
2. Votre adhésion au club et déclenchera l'envoi d'un mail afin vous puissiez vous positionner sur un des 3 stages proposés. L'inscription vaut pour les 5 séances du stage.

J'ai bien noté que si je ne passe pas la « validation d'autonomie en escalade sur SAE » et ne possède pas le badge (à porter au baudrier), je me verrai refuser l'accès au mur d'escalade par le responsable du créneau.

Nota : Cette validation ne concerne que les nouveaux adhérents au CAFO.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter : caf.escalade45@gmail.com